

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 21 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Marie Blanche BORY **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avait donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Hamid HAMLIL, Jean Louis HOTTLET à Bernard CERF, Annick PRENAT à Anne-Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER à Virginie REY et Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 octobre 2021	Le 11 octobre 2021	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	37

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-07-02 Service Eau potable-Avenant n°1 au marché de la liaison entre les UDI de Delle et de Beaucourt

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n°2019-07-01 du 19 septembre 2019

Tout au long du chantier, qui a duré quasiment un an, plusieurs modifications au marché ont été validées afin de répondre aux difficultés rencontrées.

Ces plus-values s'élèvent à 237 558.80€ HT.

Voici les principales :

PN5	Modification du raccordement sur le sectionnement de Thiancourt.	F	8 870,00 €
PN7	Plus-value à la position 35.710.5 pour l'agrandissement du regard et la mise en place.	F	9 005,00 €
PN8	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume GB0/20 classe 3 sur une épaisseur de 6cm pour reconstitution provisoire de la chaussée.	m ²	40 931,00 €
PN11	Tuyauterie et raccordement inox comprenant les canalisations inox 304L et 316L épaisseur 3mm, supports, collets et brides, piquages, et l'ensemble de la robinetterie dans la station de surpression de Fêche l'Eglise.	F	22 560,00 €
PN14	Fourniture, pose et raccordement de pompes immergées en tube pour le remplissage du château d'eau de Beaucourt	F	51 300,00 €
PN16	Fourniture et pose d'un regard de surpression à Fêche l'Eglise.	F	38 480,00 €
PN18	Fourniture, pose et raccordement d'une installation de chloration au chlore gazeux comprenant entre autres l'armoire de stockage de deux bouteilles de chlore et une analyse de chlore au niveau du point d'injection.	F	29 500,00 €

Cependant, ces plus-values sont en grande partie compensées par l'abandon de certaines prestations et des quantités réelles moindres (volumes, mètres linéaires, etc.) que celles prévues au marché initial.

Ces moins-values s'élèvent à 228 145.29€ HT.

Ainsi l'augmentation du marché 2019013 est de 9 413.51€ HT, qui est à ajouter au montant initial de 1 382 283.69€ HT.

Le marché attribué à STPI est donc porté à 1 391 697,20€ HT, soit +0,68% au montant initial, et son délai d'exécution prolongé de 3 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le nouveau montant du marché,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le



ID : 090-249000241-20211021-2021_07_02-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

LUNDI 25 OCT. 2021

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

